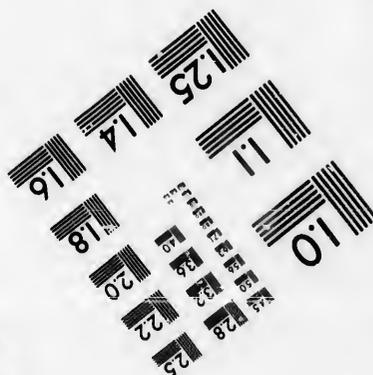
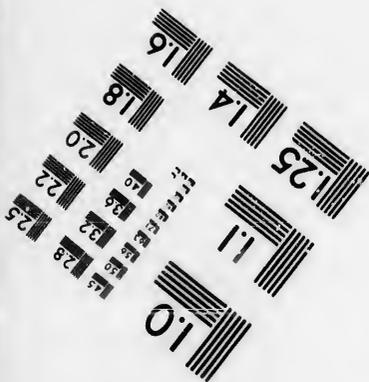
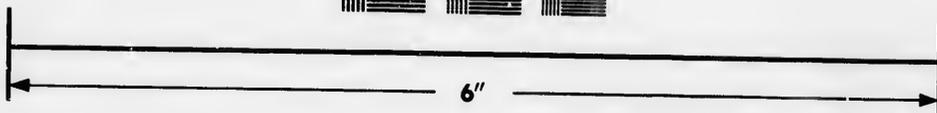
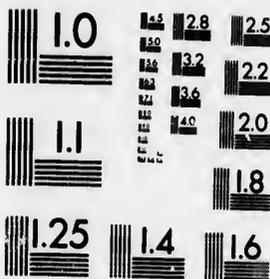


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1986

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input type="checkbox"/> Additional comments:
Commentaires supplémentaires: | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
					✓						

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

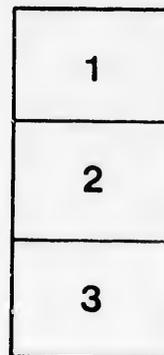
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont le couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

HOSPICE
ST. VINCENT-DE-PAUL
RUE MIGNONNE

PRÈS L'ÉGLISE ST. JACQUES, MONTRÉAL.

~~~~~  
**AU PUBLIC.**

Il est de la plus grande importance, si nous voulons attacher tout le prix voulu à un ouvrage quelconque, de bien connaître le but et la valeur de l'ouvrage ou de l'objet. C'est ce qu'on se propose de faire à l'égard de l'Hospice St. Vincent de Paul, en donnant au public un Prospectus, ou plutôt un résumé de ce que les Frères de la Charité se proposent d'entreprendre pour le moment, ainsi que les moyens qu'ils vont employer pour réussir dans la direction des vieillards et des jeunes gens. Quand ces deux catégories seront bien organisées, ils en commenceront une troisième qui sera tout-à-fait dans l'intérêt des pauvres ouvriers qui, faute d'ouvrage principalement pendant l'hiver, sont obligés malgré eux de s'expatrier.

L'intention des Frères, en faisant connaître le but de l'œuvre, etc., est de trouver des moyens pour commencer l'entreprise à l'aide d'une souscription pour quatre ans. (Les Frères, d'après leur Constitution, ne peuvent pas quêter.) Il n'y a pas de doute qu'après cette époque l'Hospice aura de quoi subsister par lui-même.

Le produit de ces souscriptions servira pour meubler une partie de l'Hospice (on entend par meubles, les couchettes, draps de lit, couvertes, habillements, etc.), le restant servira pour entretenir les vieillards et les jeunes gens qui seront admis dans l'Hospice gratuitement.



## PROSPECTUS.

---

1o. Pour le temps que l'Hospice n'aura pas de moyens, les vieillards y seront reçus moyennant un paiement de quatre piastres par mois; on paie trois mois d'avance à l'entrée des pensionnaires.

2o. Si quelqu'un quitte l'Etablissement ou s'il vient à mourir, on paie seulement les jours qu'il est resté à l'Hospice.

3o. Les vieillards catholiques romains qui entreront à l'Hospice y seront instruits dans leur religion s'ils ne le sont pas.

4o. Les jeunes gens seront admis aux mêmes conditions que les vieillards, et ils y restent jusqu'à l'âge de 21 ans, toutefois sans obligation d'y demeurer jusqu'à cet âge.

5o. Les jeunes gens sont à la charge des familles ou des particuliers jusqu'à ce qu'ils soient en état de gagner 20 sous par jour.

6o. Les enfants fréquenteront la classe dans l'Hospice jusqu'à l'âge de 13 à 14 ans.

7. Hors les heures de la classe ou de la récréation, les enfants seront employés pour aider à quelque ouvrage, et cela leur sera très-utile pour apprendre plus tard un métier.

8o. A l'âge de 13 à 14 ans, ils commenceront à apprendre un métier d'après leur choix, et si la conduite de l'enfant le permet, il peut choisir un métier de ceux qui sont dans l'Etablissement ou en ville.

9o. Dès qu'un enfant commence à gagner quelque chose, il en reçoit une partie, savoir :

|                          |         |                   |
|--------------------------|---------|-------------------|
| Jusqu'à l'âge de 17 ans, | il aura | $\frac{1}{6}$ .   |
| “                        | 18      | “ $\frac{1}{5}$ . |
| “                        | 19      | “ $\frac{1}{4}$ . |
| “                        | 20      | “ $\frac{1}{3}$ . |
| “                        | 21      | “ $\frac{1}{2}$ . |

10. Si l'enfant quitte l'Hospice avant l'âge de 16 ans, il ne reçoit rien de ce qu'il a en caisse.

|                                  |                   |
|----------------------------------|-------------------|
| Avant l'âge de 17 ans, il reçoit | $\frac{1}{6}$     |
| “ 18                             | “ $\frac{1}{5}$ . |
| “ 19                             | “ $\frac{1}{4}$ . |
| “ 20                             | “ $\frac{1}{3}$ . |
| “ 21                             | “ $\frac{1}{2}$ . |

A l'âge de 21 ans, il touchera tout ce qu'il aura en caisse.

*Les mesures ci-dessus sont prises exclusivement pour lier la jeunesse à l'Hospice ainsi que dans son propre intérêt.*

11. Dès qu'un enfant aura 1 piastre d'épargne, cet argent sera déposé à la Caisse d'Epargne, et au fur à mesure qu'il aura de l'argent soit de ses parents ou par tout autre moyen, cet argent sera ajouté à son capital; toutefois il sera libre à l'enfant d'épargner son argent ou de l'employer à quelque chose d'utile.

12o. L'Hospice dressera un tableau qui indiquera combien un enfant doit gagner de 14 à 15 ans, de 15 à 16 ans, et ainsi de suite jusqu'à l'âge de 21 ans. Si l'enfant peut atteindre le prix du tableau, tant mieux s'il ne le peut pas, c'est également bien. Mais de tout ce qu'il pourra gagner au delà du prix désigné, il en aura les 2 tiers pour lui.

*Ceci est un point capital, l'expérience ayant appris qu'on gagne beaucoup par ce moyen; et en effet si l'enfant veut amasser quelque chose il faut bien qu'il fasse des progrès en proportion dans son métier, car nul bourgeois ne le paiera si le jeune homme ne le mérite pas.*

13. Quand les jeunes gens quitteront l'Etablissement, ils recevront une récompense commémorative qui sera déterminée selon, 1o. leur conduite, 2o leur progrès dans leur métier, 3o. selon le degré de science qu'ils auront acquis.

*Tous les moyen ci-dessus excitent tellement le zèle et l'amour pour l'économie, ainsi que pour devenir un ouvrier habile, que les jeunes gens sont prêts à se priver de bien des choses parce qu'ils voient de loin un bonheur qui les*

*attend ; et cela va si loin en Belgique, qu'en quittant l'établissement, on les voit laisser leur argent à l'Hospice sur intérêt, et même quand ils l'ont quitté ils y apportent pour ajouter à leur capital tout ce qu'ils gagnent de plus que ce qu'il leur faut, car ils disent que tôt ou tard cet argent leur procurera une existence plus lucrative que de travailler comme simples ouvriers. Il est à espérer qu'ils auront, à Montréal, en quittant l'Hospice, l'un portant l'autre, 400 à 500 piastres en caisse. Combien de très-bons ouvriers n'y a-t-il pas en ville qui, s'ils avaient 500 à 600 piastres, commenceraient de suite à s'établir, ou comme on dit, à prendre à leur compte ?*

14o. Ceux qui iront travailler en ville quitteront l'Hospice vers 7 heures du matin et y retourneront à midi, repartiront vers 1 heure et reviendront à 6 heures du soir. Le supérieur ou un frère chargé de ce poste visite tous le quinze jours les ateliers où ces jeunes gens travaillent.

15o. Les jeunes gens apprendront dans l'établissement la lecture, l'écriture, l'arithmétique, l'histoire, la géographie, le dessin linéaire, etc. Si les frères sont bien encouragés par le public, ils se proposent d'ouvrir une académie de dessin, ainsi qu'un atelier de lithographie.

16o. Les jeunes gens qui travailleront dans l'établissement auront les mêmes avantages pour ce qui regarde le salaire que ceux qui travaillent dans la ville.

17o. Tous ceux qui apprennent un métier auront pendant l'été une classe le dimanche et tous les soirs pendant l'hiver, afin de se rappeler ce qu'ils avaient appris avant de commencer à apprendre leur métier.

#### REMARQUES.

La partie de la bâtisse qui est construite actuellement est assez grande pour y loger 500 personnes, mais quand elle sera achevée selon le plan, le nombre, au lieu de 500 sera de 1200. Supposons que sur 1200 personnes il y ait 800 garçons et que ceux-ci entrent en moyenne à l'âge de 12 ans (les 5 derniers que les

frères ont reçus ont ensemble 73 ans, ce qui fait pour chacun 14 ans 7 mois, un seul a fait sa première communion) les 800 quitteront l'Hospice dans l'espace de 9 ans, ou 88 chaque année.

En supposant que le tiers ne restent pas à l'établissement jusqu'à l'âge de 21 ans, il sortira 58 bons ouvriers ; ou soit encore sur 58 seulement 40 très-bons ouvriers que l'Hospice fournira chaque année à la ville, de sorte que ce sera une augmentation de 58 ouvriers pour chaque année, parmi les tailleurs, cordonniers, maçons, tailleurs de pierre, sculpteurs, serruriers, menuisiers etc., etc., et par conséquent 58 de moins pour la grande société des mendiants, des ivrognes, des voleurs etc. Ce sera une perte pour la prison et la maison de réforme, car en quelques années cet Hospice leur ôtera plusieurs centaines de pensionnaires.

Ce n'est nullement l'intention des frères de se borner aux métiers ci-dessus mentionnés ; il y a encore une autre branche dont le Canada a grandement besoin et que le gouvernement consentirait très-volontiers à protéger. Le Canada a besoin de cultivateurs, de jardiniers, et de fleuristes ; eh ! bien, la chose entre tout-à fait dans le plan des frères, pourvu qu'ils aient des moyens de se procurer des hommes capables de diriger ces différentes branches, car personne n'ignore que la Belgique est reconnue comme le pays le plus avancé pour l'agriculture et que ce pays est appelé le jardin de l'Europe.

Les frères sont assez avancés vers la réalisation de ce plan, vu qu'ils ont déjà un grand jardin derrière leur Hospice, et que leur bienfaiteur, M. Berthelet, leur a acheté une terre à la Longue-Pointe de 170 arpents. En parlant de la Longue-Pointe, nous avons remarqué dernièrement sur un journal, que le public désire que les frères construisent sur cette terre une maison de santé, autrement dit un asile des aliénés. Les Frères possèdent de grands établissements de ce genre en Belgique, et M. l'avocat Baby, de Joliette, est en état d'en donner une description parfaite, car lors de son voyage en Europe, il a visité plusieurs maisons de santé dirigées par les Frères. Quel beau spectacle de

voir jusqu'à quel point la vie pénible de ces malheureux est améliorée ! On aperçoit ces malheureux allant à la promenade soit à la campagne, soit à la ville. Ils s'en vont de deux à trois cents malades ensemble, la musique ou bande en tête ; ils marchent comme les militaires, deux à deux, accompagnés des Frères, quelquefois ils vont en chemin de fer pour visiter les autres maisons de santé. M. Baby était tout émerveillé de penser, dit-il, que toute cette troupe de musiciens qui se trouvait devant lui était composée de fous, sauf le Frère qui dirigeait la musique. Au dire de ce M. ils exécutaient leurs morceaux avec une justesse remarquable.

Il est inutile de dire que l'Hospice St. Vincent-de-Paul de Montréal a reçu plus de 1900 demandes d'admission pour des vieillards et des jeunes gens. Chacun est convaincu de la grande nécessité de l'Hospice ; d'un autre côté tout le monde désire voir fonctionner l'œuvre en question.

Que chacun le veuille, cela n'est pas étonnant, car ces sortes d'œuvres pratiquées par de tels hommes n'existent pas encore dans le Nouveau Monde. Si les Frères avaient les sujets nécessaires pour la direction de ces sortes d'Hospice, ils seraient déjà répandus en plusieurs endroits de l'Amérique. On leur a demandé d'ouvrir des maisons à la Havane, à Boston, à New-York, à Cleveland, à St. Gabriel etc.

Enfin chacun désire de voir les Frères à l'œuvre, et personne ne le désire autant que les Frères eux-mêmes. On espère que l'Hospice servira pour toutes sortes de misères, principalement au commencement pour les vieillards et les jeunes gens ; et en effet, les vieillards trouveront dans l'Hospice les secours spirituels et temporels dont l'âge avancé a tant besoin à cette extrémité de la carrière où l'on ne vit que de souvenirs. Quelle est la position du vieillard, qui ayant passé sa vie dans le vice est privé de consolation et de secours spirituel. C'est le remords, le désespoir, le suicide etc. Quoi de plus chrétien et de plus beau que de voir des centaines de vieillards dont la plus grande partie ne se servaient autrefois de leur langue que pour déshonorer le nom de leur Créateur, que pour scandaliser leur

famille et leur prochain, de les voir s'assembler plusieurs fois par jour, afin de bénir et de remercier dignement leur Dieu, et par-dessus tout de lui demander de répandre en abondance ses bénédictions célestes non-seulement sur leur propre personne et sur tous ceux qui leur sont chers, mais en premier lieu sur les fondateurs, fondatrices, bienfaiteurs et bienfaitrices de l'Hospice ! Car ils sauront bien que c'est à ces charitables personnes seules qu'ils doivent le bonheur inexprimable dont ils jouissent dans cette maison.

Les parents qui ont des enfants de mauvaise conduite, ou de caractère intraitable préféreront les placer dans l'Hospice St. Vincent de Paul plutôt que de les voir conduire en prison ou à la maison de correction. Ils donneront la préférence à ce moyen plutôt que de les exciter, du moins indirectement, à commettre le vol ou tout autre crime qui les fasse tomber entre les mains de la justice et subir une condamnation qui leur ouvrira, non pas la porte de l'Hospice St. Vincent de Paul, mais celle de la prison. Il leur serait agréable de les placer à l'Hospice dans le doux espoir de les rendre heureux et de les voir revenir dans la maison paternelle, non pas avec le déshonneur d'une condamnation, d'un opprobre pour eux et pour toute leur famille, mais devenus ouvriers ou artisans parfaits, citoyens recommandables et soutien de leur vieillesse.

Les fruits que produira l'organisation de cet Hospice ne seront pas seulement l'assurance d'un heureux avenir pour la jeunesse égarée ou exposée à se perdre ; mais nous nous flattons de voir diminuer les sacrifices faits par le gouvernement dans l'intérêt de la jeunesse pour la corriger ou la tenir enfermée. Enfin l'Hospice sera comme une pépinière où l'on trouvera des cultivateurs, des jardiniers et des arboristes. Les marchands trouveront dans l'Hospice une grande ressource, car ils verront un jour entrer chez eux, comme domestiques, commis, ou buralistes, ceux pour lesquels ils doivent aujourd'hui être sur leurs gardes, afin de ne pas en être volés. Les riches en auront des domestiques fidèles, et les bourgeois de bons ouvriers. Les vieillards, les pères de famille, leurs enfants, tous participeront

à l'œuvre, excepté cette espèce de personnes qui ne vivent que pour la perdition et aux dépens de la jeunesse.

Que les personnes zélées n'oublient pas que les Frères ne peuvent pas quêter, et, par conséquent qu'ils seraient quelquefois bien exposés à souffrir beaucoup, de sorte qu'elles peuvent rendre des services extraordinaires pour les bons succès de l'œuvre si ce n'est par leurs propres moyens, du moins en faisant connaître partout cette œuvre et en encourageant les autres à seconder les Frères. Leurs peines seront payées au centuple, puisqu'elles participeront dans toutes les prières et bonnes œuvres de l'entreprise. Elles recevront une récompense qui augmentera en raison du développement de l'œuvre, récompense qui continuera aussi longtemps que l'Hospice existera.

